



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-170

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2017

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-07-04-002 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2017-SPE-0054 Relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (2 pages)	Page 3
R24-2017-07-05-001 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2017-SPE-0055 Relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (2 pages)	Page 6
R24-2017-07-04-001 - ARRÊTÉ N° 2017-OS-0052 modifiant l'arrêté N° 10-OSMS-0141 portant composition de la commission régionale de contrôle de la région Centre-Val de Loire, (2 pages)	Page 9

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-07-04-002

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2017-SPE-0054
Relatif à la nomination des membres du comité de
coordination de la lutte contre les
infections sexuellement transmissibles et le virus de
l'immunodéficience humaine

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2017-SPE-0054

Relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique notamment les articles L1431-1, L1431-2 et L1432-2 relatifs aux missions et compétences des Agences Régionales de Santé et l'article L1114-1 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

Vu le code de la santé publique notamment l'article D3121-37 relatif à la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu le décret n° 2017-682 du 28 avril 2017 relatif à la coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté n° 2017-DG-DS-0004 du 13 mars 2017 portant délégation de signature de Mme BOUYGARD au profit de M. DETOUR ;

Vu l'arrêté n° 2017-SPE-0045 du 9 juin 2017 relatif à la définition du périmètre géographique d'implantation du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté n° 2017-SPE-0043 du 13 juin 2017 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des membres du collège 2 des représentants des professionnels de santé, de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé est modifiée pour intégrer au titre de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (Médecins Libéraux) **le docteur Parvine BARDON, en tant que titulaire.**

Article 2 : Le reste de l'arrêté n° 2017-SPE-0043 du 13 juin 2017 demeure sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- Soit d'un **recours gracieux** devant la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – Cité COLIGNY - 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans cedex 1 ;
- Soit d'un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45000 Orléans.

Article 4 : La Directrice de la Santé Publique et Environnementale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 04 juillet 2017
P/La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Le directeur général adjoint
Signé : Pierre-Marie DETOUR

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-07-05-001

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2017-SPE-0055

Relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2017-SPE-0055

Relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique notamment les articles L1431-1, L1431-2 et L1432-2 relatifs aux missions et compétences des Agences Régionales de Santé et l'article L1114-1 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

Vu le code de la santé publique notamment l'article D3121-37 relatif à la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu le décret n° 2017-682 du 28 avril 2017 relatif à la coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté n° 2017-DG-DS-0004 du 13 mars 2017 portant délégation de signature de Mme BOUYGARD au profit de M. DETOUR ;

Vu l'arrêté n° 2017-SPE-0045 du 9 juin 2017 relatif à la définition du périmètre géographique d'implantation du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté n° 2017-SPE-0043 du 13 juin 2017 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2017-SPE-0054 du 04 juillet 2017 relatif à la nomination des membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des membres du collège 3 des représentants des malades et des usagers du système de santé est modifiée pour intégrer au titre de l'Union Régionale des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé :

- **Madame Chantal CATEAU – Association le Lien – Titulaire**
- *Madame Danièle DESCLERC DULAC – SOS Hépatites – France Assos Santé Centre Val de Loire - suppléante*

Article 2 : Le reste de l'arrêté n° 2017-SPE-0043 du 13 juin 2017 demeure sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- Soit d'un **recours gracieux** devant la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – Cité COLIGNY - 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans cedex 1 ;
- Soit d'un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45000 Orléans.

Article 4 : La Directrice de la Santé Publique et Environnementale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 05 juillet 2017
P/La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Le directeur général adjoint
Signé : Pierre-Marie DETOUR

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-07-04-001

ARRÊTÉ N° 2017-OS-0052 modifiant l'arrêté N°
10-OSMS-0141 portant composition
de la commission régionale de contrôle de la région
Centre-Val de Loire,

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRÊTÉ
N° 2017-OS-0052**

**modifiant l'arrêté N° 10-OSMS-0141 portant composition
de la commission régionale de contrôle de la région Centre-Val de Loire,**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L162-23-13 et R162-35 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté N°10-OSMS-0141 portant composition de la commission régionale de contrôle de la région Centre-Val de Loire ;

Vu les arrêtés N°11-OSMS-0011, N°2012-OSMS-0054, N°2012-OSMS-0149, N°2013-OSMS-0040, N°2013-OSMS-0082, N°2014-OSMS-115, N°2015-OSMS-0120, N°2015-OSMS-0191, N°2016-OSMS-0053, N°2017-OS-0017 modifiant la composition de la commission régionale de contrôle de la région Centre-Val de Loire ;

Vu le courrier du Directeur général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs salariés en date du 16 juin 2017 ;

ARRETE

Article 1 : la composition de la commission régionale de contrôle du Centre-Val de Loire prévue à l'article L 162-23-13 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions de la liste nominative jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 : le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sise 131 faubourg Bannier - BP 74409 – 45044 ORLEANS Cedex 1
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1

Le recours gracieux ne conserve pas le délai des autres recours.

Article 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 04 juillet 2017

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Signée : Anne BOUYGARD

**ANNEXE A L'ARRETE 2017-OS-0052 PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA REGION CENTRE-
VAL DE LOIRE**

Présidente : Mme Anne GUEGUEN,
Directrice de l'offre sanitaire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Fonction	Noms	Fonction
COLLEGE ARS	Mme Anne GUEGUEN	Directrice de l'Offre sanitaire	Docteur Françoise DUMAY	Directrice de la Santé Publique et environnementale
	Madame Agnès HUBERT-JOUANNEAU	Responsable du Département Offre de soins	Madame Martine PINSARD	Responsable de l'unité Allocation de ressources
	Docteur Paul BARDIERE	Pôle médical	Docteur Blaise KAMENDJE	Responsable du département observation des données de santé
	Docteur Patrick BRISACIER	Pôle médical	Docteur Blaise KAMENDJE	Responsable du département observation des données de santé
	Docteur Florentin CLERE	Directeur de la stratégie	Madame Ghislaine LEDÉ	Responsable du département pilotage et innovation
COLLEGE ASSURANCE MALADIE	Monsieur Jean-Claude BARBOT	Directeur CPAM du Loiret	Madame Jeanine SARRAZIN-TORDJMAN	Sous-Directeur Chargé de la cellule de coordination
	Docteur Nadine AGOSTI	Médecin Conseil Régional, DRSM	Docteur Philippe PEREZ	Médecin Conseil Régional adjoint, DRSM
		En cours de désignation	Monsieur Julien ROSIO	Sous-Directeur CPAM d'Indre-et-Loire
	Docteur Arlette REBERT	Médecin coordonnateur régional, ARCMSA	Monsieur Jacques BIET	Directeur ARCMSA
	Monsieur Eric SARRAZIN	Directeur, RSI		En cours de désignation